

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2008)
Heft: 4

Artikel: Privation de la coercition et de la violence et stratégies d'influence.
Partie 2
Autor: Dupuy, Emmanuel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346881>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Membres de la société Blackwater à l'entraînement au tir.

Privation de la coercition et de la violence et stratégies d'influence (2)

Emmanuel Dupuy

Président de l'Institut Prospective et Sécurité de l'Europe (IPSE) et responsable du Pôle Relations Internationales du Cabinet d'Ingénierie Stratégique pour la Sécurité (CI2S)

L'apparition de formes concurrentes de coercition

La « tribalisation » de la troupe

Le premier phénomène peut se résumer en une tentative généralisée de « tribalisation » de la troupe. En effet, le développement des milices qualifiées de « néo-traditionnelles », s'inscrit dans une stratégie politique de contrôle latent des ressources économiques, voire d'appropriation criminelle de celles-ci¹. La violence peut prendre des aspects différents (racket par les forces de l'ordre sur les routes - à l'instar du phénomène des « coupeurs de route » au Cameroun -, recours aux enfants-soldats², chantages, concussions et vols... par les élites dirigeantes). Le laxisme volontaire des pouvoirs publics ou induit par l'affaiblissement de l'Etat à l'égard de ces exactions prend une dimension particulière avec l'utilisation pragmatique des mythes précoloniaux d'essence guerrière.

Deux exemples témoignent du lien ténu entre une « milicisation » provoquée à des fins politiques et/ou un retour au tribalisme réclamé par la société. Ainsi le « *Majubonisme* » apparaît clairement comme une tentative réussie du président kenyan Daniel Arap Moi de se constituer une assise populaire dont il était jusqu'alors démuné. Cette assise populaire n'a pas profité à son successeur Mwai Kibaki.

Il en va de même pour la superposition de la modernité et des traditions proposées en Ouganda avec le rétablissement du royaume de *Bouganda*. Mais le plus souvent la « milicisation » de la société aboutit à une légitimation de la violence au service de l'affirmation du plus fort. Les violences sont connues et malheureusement d'une

très grande intensité (*Cobras, zoulous, ninjas* au Congo-Brazzaville, factions *akazu* et miliciens *interhehamwe* au Rwanda, ou encore milices du général Aïdid et de son fils en Somalie).

La décharge de l'Etat au profit d'acteurs non étatique s'accompagne indiscutablement d'une privatisation de la sécurité. D'où une négociation permanente entre acteurs et une reformulation incessante des frontières entre sphères publique et privée.

*La privatisation du maintien de l'ordre*³

Le recours de plus en plus fréquent des Etats faibles aux sociétés de service s'inscrit dans un processus constant entre la reformulation des relations de pouvoir. Ce commerce très lucratif de la violence, développé par une nouvelle génération de mercenaires, devenus de véritables entrepreneurs militaires, implique désormais des relations d'intérêts économiques entre les principales firmes⁴ et un vaste réseau de branches financières et de sociétés spécialisées dans l'exploitation des ressources premières.

Cette « sous-traitance » ponctuelle de la sécurité à l'instigation des autorités civiles tend à suppléer la

³ Plusieurs articles donnent une vision globale du phénomène de privatisation de la coercition et du maintien de l'ordre en Afrique. A commencer par J-F. Bayart, « Même la guerre se privatise », in *Croissance*, n°416, juin 1998, p.50. D. Shearer, *Private Armies and Military Intervention*, Adelphi Paper, n°316, IISS, Londres, Oxford University Press, 1998. R. Banégas, "Le nouveau business mercenaire", in *Critique Internationale*, Paris, n°1, automne 1998, p. 179-193.

⁴ Les sociétés de services les plus communément exploitées en Afrique sont les sociétés sud-africaines *Executive Outcomes (EO)*, et *Strategic Resources Corporation (SRC)* ; britannique, *Sandline International* ; américaines (parfois intimement liées aux services de renseignement pour lesquelles elles agissent parfois comme sous-traitante), à l'instar de *Military Professional Resources Incorporated (MRPI)* et *Wackenhut*, israélienne, *Levdan*, ainsi que la société française *Secrets* dirigée par la Capitaine Paul Barril et celle plus récente, *Geos* fondée par le général Maurice Heinrich, ancien directeur de la DRM

¹ Voir J-F. Bayart, S. Ellis, B. Hibou, *La criminalisation de l'Etat en Afrique*, Complexe, Bruxelles 1997.

² R. Eklou-Assogbavi, J-P. Remy, « Les enfants soldats : comment on les sacrifie », in *L'Autre Afrique*, n°79, février 1999, p. 8-15.



Les entreprises militaires privées (ici en Irak) sont désormais chargées de tâches de protection, d'escorte, de renseignement ou de maintenance.

désorganisation ou l'anarchie des forces militaires et de maintien de l'ordre. Cette « superposition » se transforme alors rapidement en une quasi-institutionnalisation du phénomène⁵. Ainsi, le mirifique contrat d'EO en Angola entre 1993 et 1994 s'est fait à l'appel du président Dos Santos, afin de l'aider à se débarrasser de son éternel rival de l'UNITA, désormais disparu, Jonas Savimbi. Il en va de même au Sierra Leone en 1995 et 1996 durant lesquelles EO est venu « aider » le président Kabbah dans la guerre civile qui l'opposait aux rebelles de Sam Bockharie et Foday Sankoh.

Le lien avec les services de renseignement et les troupes d'élites contribue à obscurcir davantage les raisons de l'intervention mercenaire. Il apparaît ainsi indéniable que MRPI, pour ne citer qu'elle, entretient des relations actives avec la CIA et le NSA, entre autres (il ne suffit d'ailleurs que de constater la présence d'une demi-douzaine d'anciens de ses services dans son conseil d'administration pour s'en convaincre)⁶. D'où l'utilisation discutée des mercenaires au service des anciennes puissances tutélaires.

De même, la logique entrepreneuriale⁷, s'associe à un

net retour à l'économie concessionnaire, contribuant ainsi au maintien de nouveaux conflits mercantilistes entre acteurs privés. La nébuleuse mercenaire s'inscrit ainsi dans la couverture d'un vaste champ de spécialité complémentaire (formation, déminage, protection rapprochée, surveillance, actions de contre-guérilla, conseil politique et militaire...).

L'imbrication constante entre intérêts financiers des groupes multinationaux et mercenariat s'exprime notamment à travers la constitution de holdings financiers, dont l'unique but est l'exploitation des ressources des pays hôtes. Ainsi EO et Sandline International appartiennent tous deux au très puissant groupe sud-africain, *Branch-Heritage*, ayant des intérêts dans les mines d'or et de diamants, l'exploitation pétrolière, le transport aérien, les services financiers et les infrastructures médicales...

L'intéressement des soldats mercenaires

Le rétablissement d'un climat propice aux affaires demeure aussi important que le paiement en « matières premières » exigé par les firmes privées pour leur service. L'exemple le plus flagrant est offert par EO en Sierra Leone, qui obtint l'exploitation des plus grandes mines de diamants reconquises aux rebelles. Par ailleurs, la société israélienne Levdan s'est vue accorder des concessions off-shore gigantesques par le gouvernement Lissouba au Congo-Brazzaville.

L'on peut ainsi parler de « *gémocratie* », au vu de

5 G. de Saint-Quentin, « Mercenariat et mutations stratégiques », in *Défense Nationale*, n°4, avril 1998, p. 34-44

6 L'actuel porte parole de MRPI est le général Sayster, ancien Directeur de la DIA, service de renseignement militaire américain. Par ailleurs l'ancien directeur de la CIA, Bill Casey a été l'avocat conseil de la société *Wackenhut*.

7 D. Isenberg, *Soldiers of Fortune Ltd : A profile of today's Private Sector Corporate Mercenary Firms*, Washington, Centre for Defence

l'intéressement en « nature » des nouveaux mercenaires. La société belge *International Defence and Security* obtint de Kabila une concession diamantifère plus vaste que la Belgique. D'où le principe du « *security equity swap* », consistant à convertir des créances en actifs de sociétés appartenant aux pays débiteurs.

Bien évidemment, ce recours systématique à cette main d'œuvre étrangère pose avec acuité la problématique de la souveraineté nationale⁸. D'autant que la formation des forces armées implique une subordination de commandement aux troupes mercenaires.

L'acceptation de la direction opérationnelle peut ainsi témoigner d'une corrélation certaine entre intérêts locaux et ceux des gouvernements occidentaux, soucieuse de se désengager militairement du continent. L'on s'orienterait ainsi vers la confirmation du rôle de « *peace enforcement* » des activités mercenaires. Par exemple, EO et *Lifeguard* vont jusqu'à prendre la direction des opérations des forces nigérianes de l'ECOMOG.

Certains vont même jusqu'à évoquer la possibilité de payer lesdites sociétés par des pays tiers, voire par le biais des institutions internationales, pour pallier leur absence sur le terrain. La contractualisation des missions les plus délicates confiées par les anciennes puissances tutélaires à ces nouveaux professionnels de la guerre s'inscrit aussi dans une volonté de renforcer les capacités africaines de maintien de la paix⁹.

Le clivage de plus en plus flagrant entre troupes d'élites et armée traditionnelle

Il est particulièrement intéressant d'observer le changement dans l'ordonnancement des missions confiées à des formes concurrentes de forces de maintien de l'ordre. Ces nouveaux détenteurs de la force de sécurité, qui était jusqu'alors inexistante, subordonnée voire inefficace, puisque fortement corrompue, occupent désormais le premier rang auprès des chefs d'Etat et de gouvernement, qui ont parfois la tentation d'en faire l'instrument du maintien de leur autorité¹⁰.

Ainsi, la modernisation du matériel et l'accroissement des effectifs des forces de sécurité intérieur témoignent d'une responsabilisation accrue que d'aucuns conçoivent comme un relatif désaveu du pouvoir civil vis-à-vis des forces militaires. Citons l'exemple de la République centrafricaine, où le président Ange-Félix Patassé a volontairement « gonflé » les effectifs de sa garde présidentielle afin de se prémunir contre d'éventuelles mutineries à Bangui.

8 Jacques Isnard l'a particulièrement bien analysé dans un article du journal *Le Monde* datant du 28 mai 1998, intitulé « Le retour des mercenaires ».

9 Outre le programme RECAP évoqué précédemment, citons les projets anglo-américains ACRI (1998-jusqu'à 2003) et ACOTA, sensé aboutir sur une force d'action rapide d'Afrique centrale et australe. On lira avec intérêt ce qu'en dit P. Leymarie, « Les militaires africains face à l'explosion démocratique », in *Le Monde Diplomatique*, mars 1993.

10 W. Reno, « War, markets and the reconfiguration of West Africa's weak states », in *Comparative Politics*, n°29, juillet 1998, p. 493-510. M-L. Martin, *Le soldat africain et le politique*, Presses de l'IEP, Toulouse, 1990.

La spécialisation des troupes paramilitaires (gendarmerie, gardes présidentielles, garde-frontières, police) s'accompagne d'une lente quoique constante perte de confiance quant à la fidélité militaire et sa subordination complète au pouvoir civil. Les nouvelles missions qui leur sont donc imparties, à savoir la lutte contre le terrorisme, la protection des bâtiments officiels, la lutte anti-drogue et contre les trafics illicites (œuvres d'art, médicaments, produits manufacturés) étaient l'apanage exclusif des corps d'élites militaires, en premier lieu desquels les parachutistes et les commandos¹¹. L'utilisation, par exemple, de la gendarmerie par le président bissau-guinéen Viera contre l'armée régulière rangée derrière le général Mané en témoigne. Ce fut également le cas avec les gendarmes katangais alliés à Kabila contre les Forces Armées Zaïroises (FAZ) de Mobutu.



La sécurisation personnelle des élites politique garde cependant ses limites, comme on a pu le voir en 1999 avec le coup d'état au Niger, qui a vu le chef de la garde présidentielle assassiner le président Maïnassara, l'énième coup d'Etat de la garde comorienne en 1996 avec Bob Denard ou en 2002 avec ses acolytes. Ou encore avec l'assassinat, en 2001, de Kabila par des « envoyés », un peu spéciaux, sans doute venus de l'Ouganda voisin.

Ayant ainsi vu succinctement ce que certains perçoivent comme la fin de l'Etat au profit de la délégation de certaines de ses prérogatives régaliennes à de nouveaux acteurs, il faut s'interroger sur la pérennité et les moyens concrets pour garantir la paix et assurer la sécurité, qu'elle soit d'ordre économique, démocratique, environnementale ou militaire ?¹²

De ce point de vue, là où certains ont voulu circonscrire le concept aux menaces ponctuelles qui pèsent sur la sécurité des biens et des personnes et leur appréhension dans un schéma traditionnel de coercition et de solutions « curatives », d'autres préfèrent considérer que la gravité durablement ancrée au niveau planétaire mérite une

11 P. Dabezies, *Les armées africaines*, Economica, Paris, 2001.

12 On entend parler un peu partout du concept de sécurité humaine. Cette dernière notion évoquée pour la première fois en 1994 dans un rapport du PNUD, s'entend comme étant la nécessaire prise en compte collective des menaces chroniques que peuvent être les famines, les pandémies, les catastrophes écologiques, l'épuisement des ressources vitales, générant par-là même des phénomènes de violence et d'instabilité démocratique.

réponse globale, prospective, qui dépasse très largement le calendrier et les acteurs habituels du système multilatéral.

Les engagements pris par les Etats et leurs dirigeants ne suffisent manifestement plus. En même temps, le concept de « *soft power* » - perçue comme la capacité d'attirer et de persuader les autres d'adopter vos idées - qui colle à la peau des ONG, caractérisé par une conduite en matière de politique étrangère qui privilégierait l'attraction plutôt que la coercition, a démontré ses limites.

En tout état de cause, la diplomatie parallèle pose la question essentielle de la légitimité de la régulation internationale, de la démocratisation de la société internationale et de la participation citoyenne aux décisions concernant leur vie quotidienne.

L'interaction des « think tanks » dans les rivalités de puissance pose ainsi la légitime question quant à l'équilibre instable existant entre plusieurs formes d'expression du pouvoir.

Les nouvelles relations civiles-militaires qui découlent de la vague de démocratisation des régimes politiques africains ou autres s'inscrivent donc dans la question fondamentale du redéploiement de l'Etat. On perçoit ainsi à travers la persistance du phénomène putschiste, ou du moins de la grogne occasionnelle exprimée par l'institution militaire, que cette dernière constitue toujours, par sa structure, le point de référence de la société africaine. D'où les efforts importants déployés par les autorités civiles visant à respecter leurs intérêts sectoriels.

L'émergence des formes alternatives du militarisme traditionnel - par la délégation de la sécurité - exprime ainsi particulièrement bien la problématique du fondement même de la souveraineté nationale, de la représentation et de la légitimité démocratique de l'Etat, voire d'une certaine forme de mise sous tutelle économique et politique des Etats¹³.

Par ailleurs, la dualité entre démocratie représentative et logique participative contient de ce point de vue également une certaine dose d'ambiguïté. A cet effet, ne doit-on pas s'interroger sur le glissement sémantique ayant fait que le principe de gouvernance remplace de plus en plus le concept de gouvernement, base pourtant incompressible des valeurs démocratiques

La réponse est peut-être à retrouver dans la philosophie grecque. Hérodote ne disait-il pas que « ce sont les événements qui commandent aux hommes et non les hommes aux événements ».

E.D.

¹³Miles, « Géopolitique des guerres africaines », in *Limes*, n°4, printemps 1998, pp. 89-96. On recommandera pour une analyse globale, J. Dubois de Gaudusson, *L'Afrique face aux conflits*, Paris, La Documentation Française, n°180, 1996. Pour la question de la souveraineté et du prétorianisme, lire B. Hibou, « Retrait ou redéploiement de l'Etat ? », in *Critique Internationale*, n°1, automne 1998, p. 151-168.

Nouvelles brèves - International

Belgique : Cible d'une Cyber-attaque

Daniel Ventre

CNRS – Chercheur au CESDIP – Chargé de cours à l'ENST Paris

Après les Etats-Unis, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni tout au long de l'année 2007, c'est au tour de la Belgique d'avouer, début mai 2008, avoir subi des agressions dans le cyberspace.

« Toutes les pistes mènent vers la Chine », « le gouvernement Belge soupçonne Pékin ». Les doigts accusateurs sont tournés vers la Chine, mais dans le même temps force est de constater que les inconnues restent trop nombreuses et se traduisent par des formulations hasardeuses: « sans doute », « apparemment », « sans preuves ». Quand bien même la Chine serait le vrai coupable, ne devrions-nous pas plutôt taire nos faiblesses en matière de sécurité ? Ces aveux sont des signaux forts de notre impuissance.

Enfin n'oublions pas que les Etats-Unis disposent de capacités de cyberattaques bien supérieures à la Chine et restent à ce jour la première source des attaques dans le cyberspace.

D.V.

Etats-Unis: Virus informatique de nouvelle génération

L'US Air Force développe une nouvelle génération de virus informatique, qui peut être emporté par des sections en opération. Il pourrait être inoculé grâce à une simple prise de courant, pénétrer via le réseau électrique pour transmettre des renseignements fallacieux ou effacer des informations, tout en se répliquant et en voyageant dans le réseau. Il devrait repérer de lui-même les informations les plus intéressantes et les transmettre au chef de section, activer des *webcam* afin de localiser les forces ennemies, s'autodétruire en cas de repérage. Il faut encore régler le problème des effets collatéraux potentiels. Le virus risque de s'attaquer aux ordinateurs des forces américaines...
(DSI – *Défense & Sécurité Internationale*, octobre 2006)